

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

préalable à l'approbation du  
**Plan de Protection de l'Atmosphère de Dijon**

Une enquête publique sera ouverte

**du mardi 18 juin 2013 au jeudi 18 juillet 2013 inclus**

sur les communes de :

**CHENÔVE**

**CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR**

**DAIX**

**DIJON**

**FONTAINE-LÈS-DIJON**

**LONGVIC**

**MARSANNAY-LA-CÔTE**

**NEUILLY-LÈS-DIJON**

**OUGES**

**PERRIGNY-LÈS-DIJON**

**PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON**

**QUETIGNY**

**SAINT-APOLLINAIRE**

**SENNECEY-LÈS-DIJON**

**TALANT**

L'objet du Plan de Protection de l'Atmosphère est de définir des actions dont la mise en œuvre sera de nature à réduire sur le territoire concerné les émissions de polluants atmosphériques, notamment de particules fines et de dioxyde d'azote. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral approuvant le plan.

Le dossier sera déposé en mairie principale de chacune des communes sus-visées, ainsi qu'à la préfecture de Côte d'Or, où le public pourra en prendre connaissance aux horaires d'ouverture habituelle, et formuler ses observations sur un registre spécial ouvert à cet effet. Une version numérique du dossier pourra également être consultée sur le site <http://www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr/>.

Toutes correspondances au sujet de cette enquête peuvent être adressées, à l'attention du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête publique fixé à la mairie de DIJON ( Hôtel de ville, BP1510, 21 033 Dijon) ou par voie électronique ([enquete-ppa-dijon@developpement-durable.gouv.fr](mailto:enquete-ppa-dijon@developpement-durable.gouv.fr)).

Le Commissaire-enquêteur M. Charles HOUPIER, lieutenant-colonel du génie en retraite, (ou en cas d'empêchement, M. Henri GUERIN, ingénieur des arts et métiers en retraite, en qualité de suppléant) se tiendra à la disposition du public les lieux, jours et heures suivants :

Mairie de DIJON :	le mardi 18 juin 2013 de 9h00 à 12h00, et le jeudi 18 juillet 2013 de 15h00 à 18h00
Mairie de MARSANNAY-LA-CÔTE :	le lundi 24 juin 2013 de 14h30 à 17h30
Mairie de QUETIGNY :	le samedi 29 juin 2013 de 09h00 à 12h00
Mairie de PLOMBIÈRES-LES-DIJON :	le vendredi 05 juillet 2013 de 15h 00 à 18h00
Mairie de NEUILLY-LES-DIJON :	le mercredi 10 juillet 2013 de 9h00 à 12h00

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la préfecture de la Côte d'Or pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, ou consultable sur le site internet de la préfecture de la Côte d'Or (<http://bourgogne.gouv.fr>) rubrique environnement –enquêtes diverses.

#### Informations diverses

**Responsable du projet** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement– Mission Air, Énergies renouvelables, Ressources Minérales, 19 bis-21 Bd Voltaire, 21000 DIJON

Évaluation environnementale et avis de l'autorité environnementale : Non requis

Communication du dossier d'enquête : Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du responsable du projet.